Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260211-2026002CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 FEVRIER 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 002

_____

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le onze février, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 4 février 2026 **Date d'affichage : 4 février 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, Mme ALCEDO CASTRO, M. ANNE, M. BAGOURD, Mme CORLAY, Mme DAVID, M. DECOURCELLE, Mme DELPAL, M. DUQUESNE, M. EON, Mme FERET, M. GABORIEAU, M. GARO, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GOURSOLAS, M. GUILLOUX, Mme HASSAN BOULALE, M. LAURENT, Mme LEGAULT, M. MOORES, Mme OLBRECHT, M. PARISOT, M. PELTIER, Mme PHELIPPOT, M. RIBIERE, M. SCHNEIDER, Mme THOMAS, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme BARRE (pouvoir à M. EON), M. BORELY (pouvoir à Mme WYART), Mme EL DIB (pouvoir à M. GARO), Mme PETITCOLLOT (pouvoir à Mme GOBAILLE).

Secrétaire de séance : Mme DELPAL

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT PARTIEL DU CHEMIN RURAL N°165

Entendu l'exposé de M. le Conseiller municipal délégué à ViaSilva
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.311-1 et suivants,
Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L.141-3 et suivants,
Vu la délibération du Conseil municipal n°2025-034 du 21 mai 2025 prescrivant la mise à enquête publique relative au déclassement d'une partie du chemin rural n°165,
Vu l'arrêté municipal du 20 octobre 2025 fixant les modalités de l'enquête publique,
Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 4 janvier 2026,
Considérant que le chemin rural n°165 appartient à la commune et est affecté à l'usage du public,
Considérant qu'une partie de ce chemin est incluse dans l'emprise du projet d'aménagement de la ZAC Atalante-Viasilva et ne sera plus affectée à la circulation publique,
Considérant que la désaffectation de cette portion constitue un préalable à son déclassement,
Considérant que le déclassement partiel du chemin rural n°165 est nécessaire afin de permettre la mise en œuvre du projet d'aménagement, dans l'intérêt général,
Considérant que l'enquête publique s'est déroulée conformément aux dispositions réglementaires, sans observation ni opposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

APPROUVE la désaffectation de la partie du chemin rural n°165 située sur l'emprise du projet d'aménagement de la ZAC Atalante-Viasilva, et le déclassement partiel de cette portion, laquelle cessera d'appartenir au domaine public communal pour être intégrée au domaine privé de la commune.
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire, au nom et pour le compte de la commune.

Publié et affiché le 20 février 2026